AR PREFECTURE

082-218201127-20181115-CM20181115_15-DE Regu le 20/11/2018

> DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 15 novembre (15/11/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 09 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Christine HEMERY), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Conseillers Municipaux.

ETAIT EXCUSE:

M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal.

Madame GASC est nommée secrétaire de séance.

PATRIMOINE COMMUNAL - ACQUISITIONS - VENTES - LOCATIONS

15 - 15 novembre 2018

15. Acquisition par voie d'expropriation de la parcelle cadastrée DH n° 29 sise 1 rue des tourneurs et sollicitation de Monsieur le Préfet pour l'ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Rapporteur: Monsieur CASSIGNOL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment son article L.1.

Vu le Plan Local d'Urbanisme modifié par délibération du 25 avril 2013,

AR PREFECTURE

082-218201127-20181115-CM20181115_15-DE Regu le 20/11/2018

Vu la parcelle cadastrée DH n°29, d'une superficie de 31 m² sur 2 niveaux, d'une surface habitable de 56 m², classée en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

Vu la délibération n°5 du 4 septembre 2007 prise par le Conseil Municipal, validant le projet de parking place de la Chasse et engageant les études nécessaires en vue de sa réalisation,

Vu l'avis de France Domaine du 21 décembre 2016,

Considérant que la parcelle cadastrée DH N°29 appartient à Monsieur HAMDI Naceur et que la procédure de négociation amiable engagée par la commune avec ce dernier n'aboutit pas,

Considérant les dossiers conjoints d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire présentés au Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) suivie le cas échéant d'une expropriation pour cause d'utilité publique,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A 29 voix pour et 1 abstention (Mme DULAC),

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre, aux fins ci-dessus exposées, la procédure de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) du projet de création de places de stationnement et d'espaces verts, et de saisir le juge de l'expropriation en fixation du prix.

AUTORISE Monsieur le Maire, faute d'un accord amiable sur le prix entre le propriétaire et la commune, à acquérir, par voie d'expropriation conformément au Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, la parcelle DH n°29, d'une superficie de 31 m² et d'une surface habitable de 56 m², située 1 rue des Tourneurs, appartenant à Monsieur HAMDI Naceur.

SOLLICITE Monsieur Le Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire conjointe.

DONNE tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

Sont joints à la présente délibération :

- Le dossier d'enquête préalable à la demande de déclaration d'utilité publique comprenant une notice explicative, plans de situation, caractéristiques principales de l'ouvrage et l'estimation sommaire des dépenses,
- Et le dossier d'enquête parcellaire, comprenant un plan parcellaire régulier du terrain non bâti et de la parcelle bâtie concernés, et le document cadastral identifiant le propriétaire de ces biens immobiliers.

Pour copie conforme Moissac le 16 novembre 2018

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :